



# COMPTE-RENDU

## DU

### GT DU 20 janvier 2022

Jean-François DEBACKER, Christian BORRELLY, Hélène SÉGAULT et Marie-Josée DEFRANCE participaient à ce groupe de travail.

En introduction la secrétaire générale a tenu à faire un prologue sur la crise sanitaire et les futurs protocoles liés à la pandémie.

La possibilité de télétravailler jusqu'à 5 jours par semaine se poursuit jusqu'au 4 février inclus. **FO-Insee** a demandé à l'administration une attention particulière envers les agents, pour qui, le télétravail était compliqué à vivre.

La direction de l'Insee demandera à BERCY si nous pouvons rester sur un tel protocole jusqu'au retour des vacances de février.

100 contaminés par semaine actuellement de dénombrés à l'Insee et environ 20 à 25 % de présents sur site en moyenne tout établissement confondu.

Les contrôleurs stagiaires du CEFIL seront prévenus de l'aménagement de leur scolarité ainsi que tous les autres stagiaires, notamment, les attachés nommés au choix et les lauréats du concours professionnel pour le passage de B en A.

Un point sur les ruptures conventionnelles à l'Insee sera fait dans un prochain groupe de travail.

**FO-Insee** a demandé qu'un point soit fait sur la revalorisation du barème RIFSEEP des catégories C et B. La secrétaire générale nous a répondu qu'elle prendrait l'attache des services de BERCY pour connaître leur position.

**Point sur la grille indiciaire des enquêteurs de l'Insee pour vote au CTR du 31 janvier 2022.**

**FO-Insee** s'est très largement appuyé sur les revendications CGT et SUD que nous avons eues avant le GT pour caler nos revendications.

Pour les bas de grille, **FO-Insee** a fait remarquer qu'en 5 ans de carrière les enquêteurs et enquêtrices de l'Insee ne prenaient que 5 points d'indice. Comme projection dans le cours terme, cela répond vraiment au minimum syndical. Comme CGT et Sud, nous avons poursuivi notre revendication apportée au CTR du 7 décembre dernier sur le rajout de 2 échelons supplémentaires en haut de la grille de catégorie 1. Nous avons demandé que seul l'avant-dernier échelon ait une durée de 4 ans et que 31 points d'indice séparent les échelons comme cela est le cas actuellement.

La mesure est évaluée à 292 000€, il manque donc 8 000€ pour saturer la mesure, le rajout des deux échelons supplémentaires devrait permettre cette saturation ou, du moins, s'en rapprocher. Alors que le DRH nous a dit qu'une étude était nécessaire, la secrétaire générale nous a répondu que cela devrait être fait pour le CTR du 31 janvier prochain.

Nous avons demandé à disposer du chiffre sur le nombre d'enquêteurs et enquêtrices touchant encore une différentielle salaire. Réponse de l'administration : 28 en 2021

Un long échange s'est tenu sur le temps de travail sur les communautés de + de 100 bulletins. L'administration doit revenir vers nous pour nous donner plus de précisions sur ce point.

**FO-Insee** a enfin interrogé l'administration sur les objectifs liés à la réouverture de la circulaire sur les NCEE (Nouvelles Conditions d'Emploi des Enquêteurs) qui va s'opérer en 2022, aucune réponse à ce stade. Nous porterons à ce moment, nos revendications.

Les agents de la DEM peuvent demander un téléphone portable auprès de leur SAR s'ils en ressentent le besoin.

En conclusion, **FO-Insee** a défendu les intérêts des enquêteurs sur le plan de leur rémunération.

Certes il nous reste encore de nombreuses marges de progression notamment s'agissant du remboursement des frais liés au travail des enquêteurs et enquêtrices à domicile (chauffage, etc...) et des frais liés au carburant dont le coût explose ; nous y travaillerons très prochainement.

Fait à Paris le 24 janvier 2022